

MARCHE A SUIVRE

ETAPE 1

Démarches avant le départ

Etape 1

- Construire votre programme pédagogique. Votre interlocuteur est votre enseignant correspondant
- Compléter le formulaire "[programme pédagogique dans le cadre d'un programme Erasmus](#)" (page 2)

Etape 2

- faire valider le programme par le DEVE : envoyer à la DEVE la fiche « programme pédagogique dans le cadre d'une mobilité à l'étranger » - avant le 30/04 pour un départ au 1er semestre
- Compléter le kit Erasmus (contrat de mobilité, learning agreement (LA)) - [attendre pour cette étape le dispositif devrait changer et vous devrez pouvoir gérer votre LA via une application mobile](#)

Etape 3

- Faire le point sur les bourses avec le bureau des relations internationales

Etape 4

- Finaliser les démarches avec l'université d'accueil
- **S'inscrire dans l'université d'accueil (attentions aux dates) !**
- [Votre learning agreement sera envoyé par la DEVE à votre établissement d'accueil sauf si la gestion se fait via l'application mobile](#)

Etape 5

- **Avant de partir:**
- → Passer le test de langue Erasmus
- → Vous inscrire à l'ENVT
- → Transmettre le learning agreement signé par tous au bureau des relations internationales

Rappel : la durée minimale pour un programme Erasmus est de 3 mois (90 jours)

Documents utiles

- Fiche « programme pédagogique dans le cadre d'une mobilité à l'étranger », (page 2)
- Les fiches pédagogiques des modules de l'ENVT disponibles sur le site internet de l'école, rubrique [FORMATION → FORMATION INITIALE → PROGRAMMES PEDAGOGIQUES](#)
- Le kit mobilité Erasmus en annexe

ETAPE 2

PROGRAMME PEDAGOGIQUE DANS LE CADRE D'UNE PROGRAMME ERASMUS

NOM : Prénom : Promotion actuelle:

Nom du programme d'échange : Enseignant référent :

UNIVERSITE D'ACCUEIL

Pays Ville

Nom de l'université

Votre contact dans l'université d'accueil :

Mail :

Quelles sont vos dates de séjour ? (réponse obligatoire, dates prévues si dates exactes encore incertaines)

Départ : Retour :

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Merci de compléter le tableau ci-dessous en indiquant les modules prévus à l'ENVT et ceux qui correspondraient dans l'université d'accueil. Il est nécessaire qu'au moins l'équivalent de 75% du programme de l'ENVT soit réalisé dans l'université d'accueil.

	Modules prévus au cursus de l'ENVT	Crédits ECTS	Modules « équivalents » de l'université d'accueil	Crédits ECTS
1 ^{er} semestre				
		Total	30	Total
2 nd semestre				
		Total	30	Total

Aménagements particuliers à prévoir durant l'année scolaire (ex : modules non réalisables dans l'établissement d'accueil)

Formulaire à retourner à la DEVE

AVIS DU DEVE :

ETAPE 3**Pendant votre mobilité**

Juste avant votre départ vous percevrez une avance (entre 70 et 80%) de votre bourse.

Pour tout problème lors de votre mobilité vous contacterez : votre coordinateur local, votre enseignant responsable, la DEVE et le bureau des relations internationales.

Les modifications de votre « learning agreement » ne pourront se faire que pendant le 1^{er} mois qui suit le début de chaque semestre

ETAPE 5**Valider votre mobilité**

Votre interlocuteur pour cette étape est la DEVE.

La validation de l'ensemble des modules prévus au contrat d'étude entraîne la délivrance de 30 crédits ECTS pour un départ sur un semestre ou de 60 crédits ECTS pour un départ sur une année, quel que soit le nombre de crédits obtenus dans l'université étrangère.

La non validation de certains modules à l'étranger sera étudiée par le Directeur de l'Enseignement et de la Vie Etudiante afin d'envisager le redoublement de certains modules à l'ENVT et le nombre de crédits ECTS délivrés.

A l'issue de votre période de formation à l'étranger, vous devez transmettre à la DEVE le bulletin de note que vous délivrera votre université.

La DEVE vous délivrera le bulletin de note relatif à l'année d'étude suivie.

ETAPE 6**Valider votre mobilité Erasmus**

Votre interlocuteur pour cette étape est le service des relations internationales.

A votre retour de mobilité, vous devez passer votre 2^{ème} test de langue et vous devez soumettre le rapport Erasmus et vous devez transmettre à F. Artero une copie de votre bulletin de notes.

Une fois toutes ces étapes réalisées, vous pourrez percevoir le solde de votre bourse.

Point sur les bourses**La bourse Erasmus pour les non boursiers****La bourse sur critères sociaux du conseil régional (pour les boursiers de l'état)**

- le montant est 75€/semaine

La subvention du conseil régional

- être non boursier de l'état

- Justifier d'un foyer fiscal dont le Quotient Familial est inférieur à 25000 €

Informations sur le kit Erasmus - attendre

KIT MOBILITE ERASMUS (en annexe)

La première partie "contrat de mobilité" (pages 1 à 6) doit être pré-complétée et signée dès que vous aurez les dates de votre mobilité. Puis vous la transmettez au bureau des relations internationales (une version originale est demandée). **Date limite de retour le 15 mai**. Pour un départ au 1^{er} semestre et **15 octobre** pour un départ au 2nd semestre.

Cette partie du kit sera totalement complétée une fois que l'agence Erasmus nous aura transmis le montant des fonds alloués au programme (juin-juillet).

La deuxième partie "contrat pédagogique ou learning agreement" doit être complétée avec l'aide de votre enseignant responsable, puis transmise à la DEVE.

Informations sur le test de langue

Ce test est obligatoire **et doit être réalisé avant votre départ et à votre retour** de mobilité.

Le test en ligne **évalue les compétences linguistiques - audition, lecture et écriture** - selon le Cadre européen commun de référence pour les langues.

Les étapes du test:

Les participants seront invités par mail à passer le premier test d'évaluation **avant de partir en mobilité** afin d'évaluer leurs compétences linguistiques. Les résultats n'empêchent pas les participants de prendre part au programme de mobilité, mais ils peuvent être utilisés par les institutions/organisations d'envoi afin d'identifier les participants ayant le plus besoin de soutien linguistique.

Sur base de leur maîtrise de la langue, les participants ont la possibilité d'accéder à une plateforme d'apprentissage pour suivre un cours de langue en ligne avant ou pendant leur période de mobilité. Cela doit être convenu entre l'apprenant et l'institution/organisation responsable de sa sélection.

À la fin de leur période de mobilité, les participants seront invités à passer un deuxième test afin d'évaluer les progrès accomplis.

Je vais transmettre comme demandé vos mails à l'agence européenne, vous devriez être conviées avant votre départ à passer le 1er test.

Couverture santé

- Carte européenne d'assurance maladie
- Vous pouvez également souscrire une assurance complémentaire